



## PPCR : pour les personnels de l'Éducation nationale, quand janvier devient mars...

jeudi 2 février 2017, par [Bariaud](#)



### COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Éduc'Action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Mel : [unsest@ferc.cgt.fr](mailto:unsest@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsest.cgt.fr](http://www.unsest.cgt.fr)

#### PPCR : pour les personnels de l'Éducation nationale, quand janvier devient mars...

La CGT Éduc'Action considère que la revalorisation indiciaire prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), est très insuffisante. De plus, l'aumône accordée ne sera mise en œuvre dans sa globalité, qu'en mars 2017.

Alors que le ministère communique largement sur l'importance de la mise en place du PPCR dans l'Éducation nationale, il est incapable aujourd'hui d'assurer administrativement, en temps et en heure, la nouvelle paye attendue par 800 000 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Ces derniers devront patienter jusqu'au mois de mars pour bénéficier de la pseudo revalorisation, tant vantée par la Ministre... Ils ne recevront en janvier qu'une partie des points dus. Le reliquat ne sera effectué qu'en mars.

Nous nous étonnons que le ministère n'ait pas anticipé ce processus dont les personnels sont les principales victimes. Si ce bug peut prêter à sourire, il souligne surtout que tout ceci a été fait dans la précipitation.

À cela s'ajoute le fiasco SIRHEN (Système d'Information de gestion des moyens et des Ressources Humaines de l'Éducation Nationale) qui devait prendre en charge la paye du million de salarié-es de l'Éducation nationale. Dans les faits, seulement 18 000 fonctionnaires, sur le million de l'Éducation nationale, sont gérés par SIRHEN. Les autres devront attendre, alors que ce système informatique a déjà coûté 496 millions d'euros pour sa mise en place...

L'augmentation des cotisations retraites au 1<sup>er</sup> janvier est, elle, bien effective. Cela a pour conséquence une baisse de rémunération pour le mois de janvier. Certes, cette baisse sera temporaire puisque le problème devrait être résolu en mars et que le point d'indice sera revalorisé en février. Mais, sur quelle base de rémunération indiciaire sera donc calculée la pension des collègues désirant partir en retraite au 1<sup>er</sup> février 2017 ?

Plus que jamais, la CGT Éduc'Action exige une vraie revalorisation salariale et l'abandon du PPCR instauré à marche forcée et qui ne répond absolument pas aux attentes des personnels.

Montreuil, le 27 janvier 2017

La CGT Éduc'Action considère que la revalorisation indiciaire prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par le ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), est très insuffisante. De plus, l'aumône accordée ne sera mise en œuvre dans sa globalité, qu'en mars 2017...

Alors que le ministère communique largement sur l'importance de la mise en place du PPCR dans l'Éducation nationale, il est incapable aujourd'hui d'assurer administrativement, en temps et en heure, la nouvelle paye attendue par 800 000 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Ces derniers devront patienter jusqu'au mois de mars pour bénéficier de la pseudo revalorisation, tant vantée par la Ministre... Ils ne recevront en janvier qu'une partie des points dus. Le reliquat ne sera effectué qu'en mars.

Nous nous étonnons que le ministère n'ait pas anticipé ce processus dont les personnels sont les principales victimes. Si ce bug peut prêter à sourire, il souligne surtout que tout ceci a été fait dans la précipitation.

À cela s'ajoute le fiasco SIRHEN (Système d'Information de gestion des moyens et des Ressources

Humaines de l'Éducation Nationale) qui devait prendre en charge la paye du million de salarié-es de l'Éducation nationale. Dans les faits, seulement 18 000 fonctionnaires, sur le million de l'Éducation nationale, sont géré-es par SIRHEN. Les autres devront attendre, alors que ce système informatique a déjà coûté 496 millions d'euros pour sa mise en place...

L'augmentation des cotisations retraites au 1er janvier est, elle, bien effective. Cela a pour conséquence une baisse de rémunération pour le mois de janvier. Certes, cette baisse sera temporaire puisque le problème devrait être résolu en mars et que le point d'indice sera revalorisé en février. Mais, sur quelle base de rémunération indiciaire sera donc calculée la pension des collègues désirant partir en retraite au 1er février 2017 ?

Plus que jamais, la CGT Educ'action exige une vraie revalorisation salariale et l'abandon du PPCR instauré à marche forcée et qui ne répond absolument pas aux attentes des personnels.

Montreuil, le 27 janvier 2017